

AR PREFECTURE

082-200061257-20210329-0320210809-BF
Reçu le 30/03/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 29 MARS 2021

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2021

L'An deux mille vingt-et-un et le 29 du mois de mars (29.03.2021) à 9 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 22 mars 2021, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans), sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 13

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président) en visioconférence, M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), M. CRUSBERG Daniel (Délégué suppléant), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visioconférence, M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire) en visioconférence, M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 5

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président)
M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président)
M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire)
Mme TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)

EXCUSÉS : 2

M. FERTE Denis (Délégué titulaire)
Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire),

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. QUATRE Christian

DELIBERATION N°03/2021-09
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021
DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »
DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,
Vu le titre 3 de l'instruction comptable M4 faisant référence aux articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT,
Vu l'article L52212-19-4 du CGCT,
- Vu** la délibération n°04/2016-08 du 14 avril 2016 relative à la création du budget annexe « Aménagement numérique » suivant la norme comptable M4,
Vu la délibération n°06/2016-06, du 20 juin 2016, relative à la mise à jour du programme départemental d'aménagement numérique, approuvant la participation de chaque membre aux projets d'investissement,
Vu la convention de DSP relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne, signée le 30 janvier 2019 ;
Vu le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2020,
- Vu** les débats qui se sont tenus lors de la commission Administrative et Finances réunie le 4 février 2021,
Vu la délibération n°02/2021-02 du 10 février 2021 relative au débat d'orientations budgétaires 2021,
Vu la note de présentation brève et synthétique annexée à la présente délibération et à la maquette budgétaire jointe, retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif 2021 du budget annexe M4 « Aménagement Numérique » ;

Le budget annexe est conforme aux orientations budgétaires données lors de la réunion du Conseil Syndical du 10 février 2021.

Il permet d'organiser et de suivre l'ensemble des dépenses inhérentes aux programmes d'aménagement numérique du syndicat. Ce budget annexe est établi en euros hors taxe.

Pour l'exercice 2021, le budget primitif du budget annexe « Aménagement Numérique » s'élève à **14 831 227,61 euros** et se décompose de la façon suivante :

Section d'exploitation

- **Dépenses d'exploitation**

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à **396 068,58 euros**, réparties de la façon suivante :

Type de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros HT
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	17 200,00
	012	Charges de personnel et frais assimilé	80 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	20,00
	66	Charges financières	137 938,04
	67	Charges exceptionnelles	5 290,00
	022	Dépenses imprévues	6 000,00
Total des dépenses réelles			246 448,04
Dépenses d'ordre	042	Dotations aux amortiss	24 106,00
	023	Virement à la section d'investissement	125 514,54
Total des dépenses d'ordre			149 620,54
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION			396 068,58

- **Recettes d'exploitation**

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **396 068,58 euros**, réparties de la façon suivante :

Type de recettes	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros HT
Recettes réelles	74	Subvention d'exploitation	0,00
	75	Autres produits de gestion courante	241 000,00
Total des recettes réelles			241 000,00
Recettes d'ordre	042	Dotations aux amortiss	90 021,00
Total des recettes d'ordre			90 021,00
002		Résultat d'exploitation reporté	65 047,58
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION			396 068,58

Section d'investissement

- **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont d'un montant de **14 435 159,03 euros** et se répartissent ainsi :

Type de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros HT
Dépenses réelles	16	Emprunts et dettes assimilés	637 962,00
	20	Immobilisations incorporelles	6 000,00
	21	Immobilisations corporelles	15 000,00
	23	Immobilisations en cours	400 000,00
	27	Autres immob financières	9 672 743,77
Total des dépenses réelles			10 731 705,77
Dépenses d'ordre	040	Dotations aux amortiss	90 021,00
	Total des dépenses d'ordre		90 021,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)			10 821 726,77
Restes à réaliser 2020 reportés dans le budget 2021			3 613 432,26
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)			14 435 159,03

- **Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à **14 435 159,03 euros** et se répartissent de la façon suivante :

Type de recettes	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros HT
Recettes réelles	13	Subventions d'investissement reçues	8 218 402,39
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
Total des recettes réelles			8 218 402,39
Recettes d'ordre	042	Dotations aux amortiss	24 106,00
	021	Virement de la section d'exploitation	125 514,54
Total des recettes d'ordre			149 620,54
	001	Solde d'exécution positif reporté	3 162 778,28
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)			11 530 801,21
Restes à réaliser 2020 reportés dans le budget 2021			2 904 357,82
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)			14 435 159,03

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

AR PREFECTURE

032-200061257-20210329-0320210309-BF
Reçu le 30/03/2021

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe « Aménagement Numérique », pour l'exercice 2021, figurant dans la maquette budgétaire jointe ;
- **APPROUVE** le montant des participations à appeler auprès des membres du Syndicat au titre de l'exercice 2021, tel que présentées en annexe ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le Président

compte-tenu de l'envoi en préfecture le **30 MARS 2021**

et de la publication le **01 AVR 2021**

Fait à Montauban, le 29 mars 2021

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS

Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 03/2021-09
en date du 29 mars 2021

**PARTICIPATION DES MEMBRES
AU BUDGET ANNEXE 2021 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »**

En euros HT

Membres	Exploitation (subvention exceptionnelle)	Investissement (subvention d'équipement)
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	0 €	6 522,65 €
Communauté de Communes des Deux Rives	0 €	3 646,20 €
Communauté de Communes Terres des Confluences	0 €	7 442,12 €
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	0 €	7 094,22 €
Communauté de Communes du Quercy Caussadais	0 €	10 822,31 €
Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy	0 €	7 141,50 €
Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne	0 €	15 703,87 €
Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron	0 €	8 968,68 €
Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	0 €	5 046,27 €
Commune de Reyniès	0 €	590,87 €
Commune de Lacourt Saint Pierre	0 €	791,58 €
Commune d'Escatalens	0 €	500,93 €
Département du Tarn-et-Garonne + Subventions en annuités	0 €	179 322,35 € + 57 640,83 €